



Mairie de Nant

MAIRIE DE NANT

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-24

Objet : Interdiction de stationnement – Effondrement d'un mur sur le domaine public, Rue du Petit Paris.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- Vu le Code de la route, notamment les dispositions relatives au stationnement ;
- Vu la nécessité d'assurer la sécurité publique ;
- Considérant l'effondrement partiel d'un mur situé [adresse précise], menaçant la sécurité des usagers de la voie publique ;
- Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement afin de permettre la sécurisation et les travaux de remise en état.

ARRÊTE :

Article 1 – Interdiction de stationnement

Le stationnement de tout véhicule est **strictement interdit** sur la portion de voie publique située **rue du Petit Paris, entre le n° 3 et le rue des Moines**, en raison de l'effondrement d'un mur adjacent au domaine public.

Article 2 – Périmètre concerné

L'interdiction s'applique sur une longueur de **22 mètres** matérialisée par une signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3 – Durée de l'interdiction

La présente interdiction est applicable du **mois de Mars 2026 jusqu'à la dépose de la signalisation** et pourra être prolongée si les conditions de sécurité l'exigent.

Article 4 – Travaux et sécurisation

Les services techniques et l'entreprise mandatée sont autorisés à intervenir sur la zone pour procéder aux travaux de consolidation, déblaiement et sécurisation.

Article 5 – Sanctions

Tout véhicule ne respectant pas cet arrêté pourrait être verbalisé et mis en fourrière conformément aux dispositions du Code de la route.

Article 6 – Exécution :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

La gendarmerie nationale et tout agent habilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 06 avril 2026

Pour la Maire
par délégation
L'Adjoint Eric SAQUET

